

Séance du 20 Avril 1964

OBJET :

Désignation de M^e MAGNIAUX
Avoué à la Cour d'Appel
de POITIERS
(expropriation des terrains
pour l'Aérodrome)

Le vingt Avril mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Avril 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, POGNET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FONTANILLE REIX, ETCHEVERRY, Melle FOUCHÉ, MM. NARTEAU, BOUCHET, GACHET, BUJARD GALLAND et BETOUS

Représenté : M. FLAHAUT par M. FONTANILLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération en date du 2 mars 1964, vous avez désigné M. le Bâtonnier SIRE, Avocat à la Cour de BORDEAUX pour défendre les intérêts de la Ville devant la Cour d'Appel de POITIERS, au cours de la poursuite de la procédure d'expropriation des terrains nécessaires à l'extension de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS .

M. le Bâtonnier SIRE a fait savoir qu'il serait nécessaire de le faire assister dans cette affaire par Maître MAGNIAUX, Avoué près la Cour de Poitiers .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- décide de désigner Maître MAGNIAUX, Avoué à la Cour de Poitiers pour assister M. le Bâtonnier SIRE au cours de la procédure d'expropriation devant la Cour d'Appel de POITIERS à la suite de l'Appel interjeté par onze propriétaires des terrains frappés d'expropriation en vue de l'extension de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme,
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS



VU

ROCHEFORT-SUR-MER, le

29 AVR 1964

Préfet.

